

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 juillet 2015

Service instructeur

Service de l'Economie, du Tourisme
et de la Montagne

2^{ème} Commission

N° CP 2015-7-2-5

Service consulté

INSTITUT SUPERIEUR DU TEXTILE D'ALSACE

Résumé : L'Institut Supérieur du Textile d'Alsace (ISTA) est un établissement privé d'enseignement supérieur créé en 1986 par les professionnels du textile et de l'habillement. Son activité générale a pour objet de promouvoir la formation supérieure aux métiers du commerce, de la mercatique, de la création et de l'innovation, notamment mais pas exclusivement, dans les domaines du textile et de l'habillement.

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé :

- d'accorder une subvention de fonctionnement maximale de 25 000 € à l'ISTA au titre de l'année 2015 pour la poursuite de ses missions,
- d'approuver la convention jointe au présent rapport et précisant les modalités de versement de l'aide départementale et d'autoriser le Président à la signer.

L'Institut Supérieur du Textile d'Alsace (ISTA) est un établissement privé d'enseignement supérieur créé en 1986 par les professionnels du textile et de l'habillement. L'ISTA accueille actuellement 82 étudiants de niveau Bac +2 pour une formation de « Chefs de Produits Textiles » de deux ans. Le diplôme délivré est homologué par l'Etat (Bac +4) depuis 1992.

Cet établissement enregistre un taux de placement excellent en France et à l'étranger. Cette réussite est due à la mise en place d'un partenariat étroit avec les entreprises. Les diplômés ISTA occupent des postes à responsabilités tels que chef de produits, acheteur, directeur commercial ou marketing, responsable de rayon ou de magasin.

L'ISTA propose également des séminaires de formation continue destinés aux entreprises du textile. Cet appui s'est encore renforcé cette année. Après le succès du programme de formation/accompagnement des dirigeants de TPE/PME sur la stratégie, deux nouveaux cycles ont été lancés, l'un sur le web marketing, l'autre sur l'innovation. L'objectif est de professionnaliser les entreprises et les cadres dirigeants sur ces domaines et de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets, leur permettant ainsi de créer de la valeur ajoutée.

Concernant la formation de chefs de produits textiles (passage à Bac +5), la future maquette du cursus a été validée et le programme est en cours de finalisation pour un démarrage à la rentrée 2015. Parallèlement, l'ISTA travaille au lancement d'un Master of Science (Bac +6) dans le domaine du web marketing.

Le budget prévisionnel 2014/2015, joint en annexe 1 à la convention, s'élève à 1 015 400 € en recettes et à 1 122 900 € en dépenses, soit un résultat net avant impôt de moins 107 500 €. Le conseil départemental est sollicité à hauteur de 30 000 €. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2015 – Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche.

La collectivité soutient l'ISTA depuis 1986 dans le cadre d'une politique volontariste. De 2006 à 2009, l'ISTA a bénéficié d'une aide annuelle de 55 000 €. Depuis 2010, le montant de la subvention s'élève à 30 000 € par an.

Après une analyse financière menée par le service en liaison avec la Mission Contrôle de Gestion, il est envisageable de diminuer le soutien du conseil départemental de 5 000 € en 2015 sans mettre en péril la situation financière de l'institut.

Aussi, afin de tenir compte des contraintes budgétaires auxquelles la collectivité est confrontée, il est proposé de diminuer le soutien à l'ISTA de 5 000 € et d'allouer ainsi une subvention de fonctionnement de 25 000 € en 2015.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement totale maximale de 25 000 € à l'ISTA au titre de l'année 2015 pour la poursuite de ses missions,
- d'autoriser le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche – chapitre 65, fonction 23, nature 6574 du budget départemental,
- d'approuver la convention jointe au présent rapport et précisant les modalités de versement de l'aide départementale et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN